

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 28 janvier 2021

1 million de premières injections et 1,4 million de deuxièmes injections de vaccins Pfizer et Moderna prévues au mois de février

2,4 millions d'injections sont prévues au mois de février

- 1,4 millions de secondes injections ;
- 1 million de premières injections, dont :
 - o 600 000 correspondant à des RDV d'ores et déjà pris, entre le 1er et le 14 février (sur les 2 millions de rendez-vous pris à compter du 18 janvier, au moment de l'ouverture de la vaccination aux personnes âgées de plus de 75 ans)
 - o 400 000 correspondant à de nouveaux RDV, entre le 15 et le 28 février, qui seront ouverts d'ici la fin de la semaine.

L'ensemble de ces rendez-vous seront honorés malgré la baisse des approvisionnements des laboratoires

- La France est confrontée, comme ses partenaires européens, à une baisse d'approvisionnement en vaccins : une réduction des livraisons de vaccins Pfizer (- 200 000 doses) intervenue à la fin du mois de janvier, et une réduction des vaccins Moderna prévue pour le mois de février (- 25% des doses) ;
- Malgré cela, il a été décidé de ne pas décaler la 2ème dose, comme certains de nos partenaires européens l'ont fait ; la 2ème dose sera donc systématiquement administrée au bout de 28 jours, et les stocks ont été constitués pour assurer cette deuxième injection ;
- La baisse de ces approvisionnements a donc naturellement un impact sur le nombre d'injections pouvant être programmées : aussi, environ 5% des rendez-vous pour une première injection devront être décalés de quelques jours.
- Aucun rendez-vous ne sera annulé.

La vaccination des personnes âgées se poursuivra au mois de mars.

Contact presse :

Ministère des Solidarités et de la Santé

Cabinet d'Olivier Véran

Mél : sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr

14, avenue Duquesne

75350 Paris SP 07

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr.

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)